



La Grande École d'Informatique

N°1 EN ALTERNANCE

de Bac à Bac +5

Établissement reconnu par l'État

Titres reconnus par l'État

Niveaux 6 & 7

PARIS // LYON // LILLE // GRENOBLE // REIMS // AIX EN PROVENCE // NANTES // TOULOUSE // TUNISIE // RENNES // BORDEAUX



- **Ambition : former des ingénieurs informaticiens**
- **Crée en 1983**
- **8 700 anciens**
- **Première école d'informatique en alternance en France**
- **Établissement et titres reconnus par l'État niveaux 6 & 7**

LES CAMPUS DE L'ESGI



VOTRE CAMPUS

Directeur de l'ESGI



Kamal Hennou

Directeur Adjoint



Charles-David Wajnberg

Directeur des Programmes
Premier Cycle



Frédéric Sananes

Rappel des différentes adresses des sites de l'ESGI :

- **Nation 1**
242 rue du Faubourg Saint Antoine 75012 Paris
- **Nation 2** (code porte 38750)
220 rue du Faubourg Saint Antoine 75012 Paris
- **Erard** (code porte 2125)
19/21 rue Erard 75012 Paris

Horaire d'ouverture de l'école :

- Nation 1 : 8h00 - 20h45
- Nation 2 : en fonction des heures de vos cours
- Erard : 8h00 - 20h45

VOTRE CAMPUS

**Directrice des Admissions et des
Relations Entreprises**



Pauline Cramaussel

Directrice administrative



Valérie Leporé

Directeur de la vie scolaire



Frédéric Le Saint

MISSIONS & AMBITIONS



L'ESGI conçoit l'informatique comme une **discipline d'excellence**, sur les plans techniques et humains.



L'école forme des **experts opérationnels** aptes à participer aux évolutions technologiques, avec une **éthique professionnelle durable**.



Tous les moyens humains nécessaires à un accompagnement individuel et collectif sont mis en œuvre pour **assurer l'avenir et la réussite professionnelle des étudiants**.



L'école s'appuie sur un **suivi pédagogique et professionnel**, délivré par des experts, qui mettent l'accent sur l'**exigence technique**, le travail en équipe autour de projets qui sont au cœur de la pédagogie, et préparent de manière **responsable au monde professionnel**.



Dispenser aux étudiants une formation **d'excellence professionnalisante**, au travers de l'alternance et de l'expertise métier, avec un suivi individualisé pour chaque étudiant.



Garantir une **pédagogie innovante**, qui s'adapte aux métiers de l'informatique et anticipe les évolutions technologiques de demain, afin de garantir aux étudiants une insertion valorisante sur le marché du travail.



Maintenir une **ouverture sur l'extérieur**, grâce à de nombreux événements en lien avec des entreprises partenaires et des professionnels experts dans leur domaine.



Encourager la **prise d'initiative et le dépassement de soi**, au travers des associations de l'école, des laboratoires et des Challenges ou concours internes et externes.

DYNAMIQUE DU CURSUS

| | | | | | |
|-----------------------|------------------------------------|----------|--|--------------------------|---|
| CYCLE BACHELOR | Après Bac | 1 | Fondamentaux : Informatique Sciences Communication | Alternance Ou Initial |  Titre ESGI Reconnu par l'État Niveau 6 Double diplôme École étrangère partenaire possible |
| | Après Bac+1 | 2 | Fondamentaux Spécialisation Management et conseil en Systèmes d'Information | Alternance ou Initial | |
| | Après Bac+2 | 3 | 9 spécialisations | Alternance | |
| CYCLE MASTÈRE | Après Bac+3 | 4 | 9 spécialisations | Alternance |  Titre ESGI Reconnu par l'État Niveau 7 Double diplôme École étrangère partenaire possible |
| | Après Bac+4/5 (sous conditions) | 5 | | | |

| | |
|------|---|
| AL | Architecture des Logiciels |
| IMOC | Ingénierie Mobile et Objets Connectés |
| IABD | Intelligence Artificielle et Big Data |
| IBC | Ingénierie de la Blockchain |
| IW | Ingénierie du Web |
| RVJV | Ingénierie de la Réalité Virtuelle et Jeux Vidéo |
| SRC | Systèmes, Réseaux et Cloud Computing |
| SI | Cybersécurité |
| MCSI | Management & Conseil en Systèmes d'information |

VOTRE ÉQUIPE AU QUOTIDIEN



Direction pédagogique

Quel est le rôle de votre directeur pédagogique ?

- Assure la conception du programme et le choix du corps professoral
- Évalue et adapte le niveau pédagogique de la filière
 - Retours intervenants et étudiants, relations entreprises, veille, ...
- Coordonne les différentes entités afférentes à la filière
 - Planning, chargé(e)s de relations entreprises, attaché(e)s de promotion, ...
- Suivi pédagogique des étudiants
 - Organisation et participation aux comités et aux jurys
 - Suivi des divers problèmes de vies en entreprise ou à l'école
- Suivi du laboratoire de filière
- Permanence avec les directeurs pédagogiques tous les jeudis, de 13h00 à 14h00



Florian Gilotte

Directeur pédagogique Cybersécurité
fgilotte@esgi.fr

Attachés de promotion

Shali Nectoux

Attachée de promotion
snectoux@esgi.fr



Quel est le rôle de votre attachée de promotion ?

- Accueil et premier contact des étudiants
- Suivi pédagogique quotidien
 - Renseignements, demandes administratives, etc
 - Organisation et participation aux comités et aux jurys
- Intermédiaire entre les étudiants, les intervenants et les différents services
 - Réalisation des élections de délégué
 - Modifications et erreurs des notes
 - Organisation des examens (planning des soutenances) / rattrapages
- Suivi des absences et retards

Chargé des Relations Entreprises

Quel est le rôle de votre chargé des Relations Entreprises ?

- Votre référent de votre admission à l'obtention de votre diplôme
- Accompagnement à la recherche d'alternance
- Suivi mission en entreprise
- Médiateur et conseiller

- Le lien entre l'école et l'entreprise
- Travail commercial pour détecter et trouver des offres d'alternance

- Accompagnement dans les besoins en recrutements (sélection de CV, organisation des entretiens, accompagnement administratif)
- Signature de partenariat
- Suivi et rendez-vous tuteur
- Médiateur et conseiller



Thomas Garcia

Chargé des Relations Entreprises
tgarcia@esgi.fr

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE



Programme 4^{ème} année

| Trimestre 1 | Trimestre 2 | Trimestre 3 |
|---|--|-------------------------------------|
| Projet annuel | Projet annuel | Projet annuel |
| Linux, administration système et réseau avancée | Communication professionnelle | OSINT : collecte d'information |
| Assembleur avancé | Blue team : siem et détection des intrusions | Infrastructure à clé publique |
| Cryptographie avancée | Computer forensics | Exploitation de binaires |
| Rust : programmation système et réseau | Mécanismes de sécurité bas niveau | Sécurité des cartes bancaires |
| Windows : Active Directory | Sécurité shellcode | Sécurité RFID et Radio |
| Sécurité du système d'information | Sécurité avec Python | Cisco Network Security |
| Anglais | Reverse engineering | Sécurité des IoT |
| Electif | OPEN | Ouverture fine et sécurité physique |
| | Security Day | Social engineering |
| | | Briefing du FYC |
| | | Anglais |
| | | OPEN |
| | | Electif |

Programme 5ème année

| Trimestre 1 | Trimestre 2 | Trimestre 3 |
|--|---|---|
| Linux sécurité avancée LPIC 303 | Projet annuel | Projet annuel |
| Sécurité avancée des systèmes Windows | Sécurité avancée des réseaux | Sécurité des drones |
| Sécurité Offensive | Intrusion Redteam | - Sécurité des systèmes industriels et SCADA |
| Audit et test d'intrusion | Identity Access Management | - Gestion de crise |
| Blue team : Security Operation Center | Droit, éthique et cybercriminalité | - Exploitation avancée de binaires |
| Electif | Analyse de malwares | - Analyse de risque : ISO 27005 et EBIOS |
| OPEN | Security Day | - Cyber Threat Intelligence (analyse de la menace) |
| Anglais professionnel | OPEN | - Sécurité des clouds |
| Projet FYC | E-learning (foad) : langues et culture d'entreprise | Cadre règlementaire et cyber : DORA, NIS2 |
| | FYC | Cours électifs |
| | | OPEN |
| | | E-learning (foad) : langues et culture d'entreprise |
| | | Mission en entreprise |
| | | GOP |

Cours électifs

Un cours inter-filières par trimestre, en distanciel

Trimestre 1 :

Cours : (distanciel)

Mardi 30 septembre 2025 8h- 11h15 (3h)

Lundi 27 octobre 2025 8h-13h (4h30)

Lundi 24 novembre 2025 8h - 13h (4h30)

Lundi 15 décembre 2025 8h - 11h15 (3h)



Examen en présentiel : 19 décembre 2025

Trimestre 3 : également

- Conception et animation 3D
- Business Models du web
- Hacking des services web
- Protection légale des données en 2025 (RGPD)
- Introduction au Machine Learning
- Durcissement et sécurité périphérique

LES DAYS DE L'ESGI

L'ESGI organise des demi-journées consacrées à un domaine précis ; ces événements permettent de découvrir les dernières avancées dans le secteur de l'IT et de faire le point sur les grands enjeux à travers des conférences, tables rondes et workshops.



- **Cloud Day : mercredi 15 octobre 2025**
- **Mobile Day : mardi 6 janvier 2026**
- **MCSI Day : mardi 12 mai 2026**
- **Security Day :
mardi 17 février 2026**
- **Dev Day : mardi 17 mars 2026**
- **Web Day : mardi 14 avril 2026**
- **Blockchain Day : mardi 23 juin 2026**
- **IA & Big Data Day : mardi 20 janvier 2026**
- **VR & Game Day : mardi 1 juin 2026**

DEFHACK DU COMCYBER

L'ESGI accueille le commandement de la cyberdéfense des trois armées françaises, qui organise à votre destination un exercice d'exception :
la DEFHACK.

« Piloté par le COMCYBER, DefHack est un exercice de cyber guerre qui se présente sous la forme d'un challenge à destination d'étudiants venant d'Ile de France et de Bretagne. Ce sont près de 400 étudiants et 13 écoles qui prendront part à cet événement annuel permettant aux étudiants d'explorer les missions de cyberdéfense en équipes. »

- **lundi 6 octobre 2025**
 - **vendredi 10 octobre 2025**
- * Places limitées !**



Rythme et calendrier

| Août 2025 | Septembre 2025 | Octobre 2025 | Novembre 2025 | Décembre 2025 | Janvier 2026 | Février 2026 | Mars 2026 | Avril 2026 | Mai 2026 | Juin 2026 | Juillet 2026 | Août 2026 | Septembre 2026 |
|--------------|-------------------|-----------------|------------------|------------------|-----------------|-----------------|----------------|-----------------|-------------|----------------|-----------------|--------------|-------------------|
| 1 Ve | 1 Lu | 1 Me Cours | 1 Sa F | 1 Lu | 1 Je F | 1 Di | 1 Di | 1 Me | 1 Ve F | 1 Lu | 1 Me | 1 Sa | 1 Ma |
| 2 Sa | 2 Ma | 2 Je Cours | 2 Di | 2 Ma | 2 Ve | 2 Lu T2 | 2 Lu Cours | 2 Je Cours | 2 Sa | 2 Ma | 2 Je | 2 Di | 2 Me |
| 3 Di | 3 Me | 3 Ve Cours | 3 Lu | 3 Me | 3 Sa | 3 Ma | 3 Ma | 3 Ve Cours | 3 Di | 3 Me | 3 Ve | 3 Lu | 3 Je |
| 4 Lu | 4 Je | 4 Sa | 4 Ma | 4 Je Cours | 4 Di | 4 Me | 4 Je | 4 Sa | 4 Lu | 4 Je | 4 Sa | 4 Ma | 4 Ve |
| 5 Ma | 5 Ve | 5 Di | 5 Me | 5 Ve Cours | 5 Lu Cours | 5 Je | 5 Ve | 5 Di | 5 Ma | 5 Ve | 5 Di | 5 Me | 5 Sa |
| 6 Me | 6 Sa | 6 Lu | 6 Je | 6 Sa | 6 Ma | 6 Ve | 6 Ve | 6 Lu F | 6 Me | 6 Sa | 6 Lu Cours | 6 Je | 6 Di |
| 7 Je | 7 Di | 7 Ma | 7 Ve | 7 Di | 7 Me | 7 Sa | 7 Sa | 7 Ma | 7 Je | 7 Di | 7 Ma Cours | 7 Ve | 7 Lu |
| 8 Ve | 8 Lu | 8 Me | 8 Sa | 8 Lu | 8 Je | 8 Di | 8 Di | 8 Me | 8 Ve F | 8 Lu Cours | 8 Me Cours | 8 Sa | 8 Ma |
| 9 Sa | 9 Ma | 9 Je | 9 Di | 9 Ma | 9 Ve | 9 Lu | 9 Lu | 9 Sa | 9 Sa | 9 Ma Cours | 9 Je Cours | 9 Di | 9 Me |
| 10 Di | 10 Me | 10 Ve | 10 Lu | 10 Me | 10 Sa | 10 Ma | 10 Ma | 10 Ve | 10 Di | 10 Me Cours | 10 Ve Cours | 10 Lu | 10 Je |
| 11 Lu | 11 Je | 11 Sa | 11 Ma F | 11 Je | 11 Di | 11 Me | 11 Me | 11 Sa | 11 Lu | 11 Je Cours | 11 Sa | 11 Ma | 11 Ve |
| 12 Ma | 12 Ve | 12 Di | 12 Me | 12 Ve | 12 Lu | 12 Je | 12 Je | 12 Di | 12 Ma | 12 Ve Cours | 12 Di | 12 Me | 12 Sa |
| 13 Me | 13 Sa | 13 Lu | 13 Je | 13 Sa | 13 Ma | 13 Ve | 13 Ve | 13 Lu | 13 Me | 13 Sa | 13 Lu | 13 Je | 13 Di |
| 14 Je | 14 Di | 14 Ma | 14 Ve | 14 Di | 14 Me | 14 Sa | 14 Sa | 14 Ma | 14 Je F | 14 Di | 14 Ma F | 14 Ve | 14 Lu |
| 15 Ve | 15 Lu | 15 Me | 15 Sa | 15 Lu Cours | 15 Je | 15 Di | 15 Di | 15 Me | 15 Ve | 15 Lu | 15 Me | 15 Sa F | 15 Ma |
| 16 Sa | 16 Ma | 16 Je | 16 Di | 16 Ma Cours | 16 Ve | 16 Lu | 16 Lu | 16 Je | 16 Sa | 16 Ma | 16 Je | 16 Di | 16 Me |
| 17 Di | 17 Me | 17 Ve | 17 Lu | 17 Me Cours | 17 Sa | 17 Ma | 17 Ma | 17 Ve | 17 Di | 17 Me Cours | 17 Ve Cours | 17 Lu | 17 Je |
| 18 Lu | 18 Je | 18 Sa | 18 Ma | 18 Je Partiels | 18 Di | 18 Me | 18 Me | 18 Sa | 18 Lu Cours | 18 Je | 18 Sa Cours | 18 Ma | 18 Ve |
| 19 Ma | 19 Ve | 19 Di | 19 Me | 19 Ve Partiels | 19 Lu | 19 Je | 19 Je | 19 Di | 19 Ma Cours | 19 Ma Cours | 19 Di | 19 Me | 19 Sa |
| 20 Me | 20 Sa | 20 Lu | 20 Je | 20 Sa | 20 Ma | 20 Ve | 20 Ve | 20 Lu T3 | 20 Me Cours | 20 Sa | 20 Lu Cours | 20 Je | 20 Di |
| 21 Je | 21 Di | 21 Ma | 21 Ve | 21 Di | 21 Me | 21 Sa | 21 Sa | 21 Ma Cackathon | 21 Je Cours | 21 Di | 21 Ma Cours | 21 Ve | 21 Lu |
| 22 Ve | 22 Lu | 22 Me | 22 Sa | 22 Lu | 22 Je | 22 Di | 22 Di | 22 Me Cackathon | 22 Ve Cours | 22 Lu | 22 Me Cours | 22 Sa | 22 Ma |
| 23 Sa | 23 Ma | 23 Je | 23 Di | 23 Ma | 23 Ve | 23 Lu Cours | 23 Lu Cours | 23 Je Cackathon | 23 Sa | 23 Ma | 23 Je Cours | 23 Di | 23 Me |
| 24 Di | 24 Me | 24 Ve | 24 Lu Cours | 24 Me | 24 Sa | 24 Ma Cours | 24 Ma Cours | 24 Ve Cackathon | 24 Di | 24 Me | 24 Ve Cours | 24 Lu | 24 Je |
| 25 Lu | 25 Je | 25 Sa | 25 Ma Cours | 25 Je F | 25 Di | 25 Me Cours | 25 Me Cours | 25 Sa | 25 Lu F | 25 Je | 25 Sa | 25 Ma | 25 Ve |
| 26 Ma | 26 Ve | 26 Di | 26 Me Cours | 26 Ve | 26 Lu T2 | 26 Je Cours | 26 Je Partiels | 26 Di | 26 Ma T3 | 26 Ve | 26 Di | 26 Me | 26 Sa |
| 27 Me | 27 Sa | 27 Lu Cours | 27 Je Cours | 27 Sa | 27 Ma Cours | 27 Ve Cours | 27 Ve Partiels | 27 Lu Cours | 27 Me | 27 Sa | 27 Lu Cours | 27 Je | 27 Di |
| 28 Je | 28 Di | 28 Ma Cours | 28 Ve Cours | 28 Di | 28 Me Cours | 28 Sa | 28 Sa | 28 Ma | 28 Je | 28 Di | 28 Ma Cours | 28 Ve | 28 Lu |
| 29 Ve | 29 Lu T1 | 29 Me Cours | 29 Sa | 29 Lu | 29 Je Cours | | | 29 Me | 29 Ve | 29 Lu | 29 Me Cours | 29 Sa | 29 Ma |
| 30 Sa | 30 Ma Cours | 30 Je Cours | 30 Di | 30 Ma | 30 Ve Cours | | | 30 Je | 30 Sa | 30 Ma | 30 Je Partiels | 30 Di | 30 Me |
| 31 Di | | 31 Ve Cours | | 31 Me | 31 Sa | | | 31 Di | | 31 Ve Partiels | 31 Lu | | |

Les dates clés de votre année

| | Trimestre 1 | Trimestre 2 | Trimestre 3 |
|---------------------------------|--|--------------------------|----------------------------|
| Début | 29 septembre 2025 | 26 janvier 2026 | 18 mai 2026 |
| Election des délégués | Semaine du 27 octobre 2025 | | |
| Day | 20 janvier 2026 | | |
| Comité pédagogique | Semaine du 24 novembre 2025 (comité déjeuner) | Semaine du 23 mars 2026 | Semaine du 20 juillet 2026 |
| Dossier OPEN | | Semaine du 9 mars 2026 | Semaine du 29 juin 2026 |
| Hackathon | | Semaine du 20 avril 2026 | |
| Partiels | Semaine du 15 décembre 2025 | Semaine du 20 avril 2026 | Semaine du 13 juillet 2026 |
| Rapport d'activité | | 12 mai 2026 | |
| Fin (dernière semaine de cours) | Semaine du 15 décembre 2025 | Semaine du 20 avril 2026 | Semaine du 27 juillet 2026 |

Conditions de validation du cycle

| Décision du jury de fin d'année | Conditions |
|--|--|
|  | <p>Validation du cycle mastère</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moyenne $\geq 10/20$ avec validation de chacun des blocs de compétences • Les blocs de compétences sont validés si : <ul style="list-style-type: none"> ○ La moyenne générale du bloc est $\geq 10/20$ ○ Aucune moyenne de matière = $0/20$ ○ Il n'existe pas 2 moyennes du même bloc $\leq 6/20$ • Validation du Projet Annuel • Validation du FYC • Validation du Grand Oral Professionnel • Validation de la durée minimum et de la moyenne d'entreprise sur le cycle (4A: 110 jours + 5A: 150 jours) • Validation de l'e-learning avec une moyenne $\geq 6/20$ • Rendu obligatoire du projet Open • TOEIC à 750 points et moyenne $\geq 11/20$ |
| Rattrapage | <p>Accès aux épreuves de rattrapage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conditions de validation de l'année énoncées ci-dessus non remplies • Moyenne générale sur le cycle $\geq 8/20$ |

Le règlement pédagogique complet est disponible sur votre accès myGES

Conditions de validation du titre RNCP



Conditions de validation du titre RNCP :

- Valider les conditions du cycle en cours
- & Avoir validé un titre de niveau 6 ou 180 ECTS
 - & Avoir validé les examens de chaque matière certifiante (\geq à 10/20)

CERTIFICATIONS

Validation du TOEIC à 750 points minimum au plus tard à la dernière semaine de partiels et 11/20 de moyenne en anglais (1er trimestre)



!

Le règlement pédagogique complet est disponible sur votre accès myGES

Conditions de validation du titre RNCP



Conditions de validation du titre RNCP :

Valider les conditions du cycle en cours

& Avoir validé un titre de niveau 5 ou 120 ECTS

& Avoir validé les examens de chaque matière certifiante (\geq à 10/20)

CERTIFICATIONS

Un passage de TOEIC officiel



Le règlement pédagogique complet est disponible sur votre accès myGES

SCOLARITÉ



Vos intranets

SE CONNECTER À MON INTRANET MY SKOLAE

Rendez-vous sur  <https://skolae.myintranet.online/>

Pour vous connecter, il faut utiliser votre adresse email myskolae.fr.

Exemple :

Login : p.nom@myskolae.fr

Mot de passe : *reçu par mail lors de votre (ré)inscription.*

SE CONNECTER À MON INTRANET MY GES

Rendez-vous sur  <https://myges.fr>

Pour vous connecter, il faut utiliser le début de votre adresse email myskolae.fr. Elle est de la forme : première lettre du prénom, puis un point et votre nom.

Login : p.nom@myges.fr

Mot de passe : *reçu par mail.*

CATÉGORIES MY SKOLAE

- Informations personnelles
- CVEC
- Certificat de scolarité
- Relevés de compte
- Contrat alternance
- Règlement intérieur
- Conditions générales d'inscription

CATÉGORIES MY GES

- Planning
- Informations générales
- Supports de cours
- Notes
- Absences
- Projets pédagogiques (sujets, livrables...)
- Inscriptions aux évènements
- Trombinoscopes + e-mails intervenants

Support informatique

Si vous rencontrez des difficultés pour vous connecter aux plateformes suivantes:

- MySkolae / MyGES
- Teams
- Edusign

Veuillez scanner le QR code ci-contre ou le lien suivant pour créer un ticket :

<https://support-skolae-peda.freshdesk.com/fr/support/tickets/new>

Attention : Un ticket distinct doit être créé pour chaque problème rencontré.



Appel avec Edusign

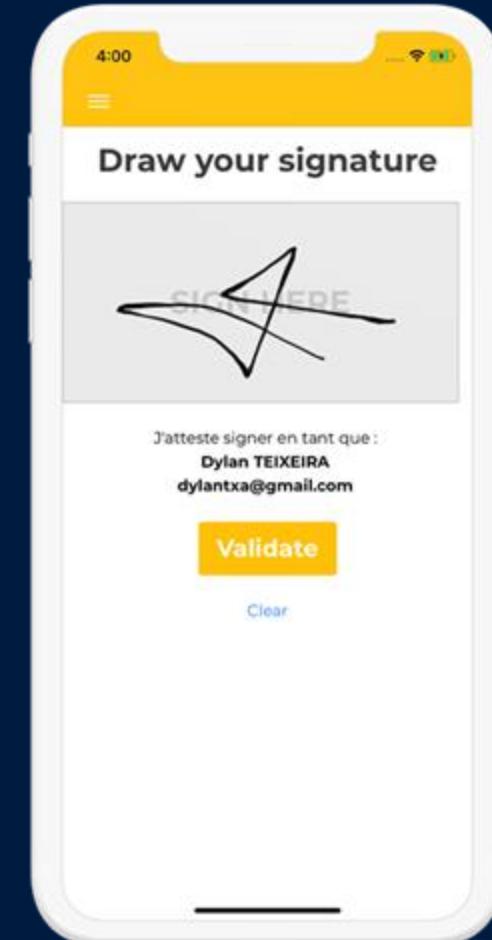
La présence en cours est obligatoire !

Vous pouvez signer votre présence grâce à votre smartphone, votre ordinateur ou encore une tablette

Vos intervenants auront la possibilité de vous faire signer la feuille de présence via un ou plusieurs modes de signature :

E-mail de signature : vous recevrez un email myGES avec un lien de signature sur lequel cliquer pour signer. Si vous avez installé l'application mobile Edusign, vous recevrez une notification sur l'application vous permettant de signer la feuille de présence.

QR Code : vos intervenants partageront un QR Code qu'il faudra scanner avec l'application mobile Edusign pour attester de vos présences. Ici vous devez obligatoirement avoir l'application Edusign. Dans le cas contraire, vous devez demander à vos intervenants un email de signature.



Cours à distance - Teams

L'ensemble des **cours à distance se font via Teams**.

Votre compte (login/mot de passe) est le même que celui de MyGES.

Quelques bonnes pratiques :

- Essayer la connexion **48h ouvrées avant le premier cours** afin de s'assurer du bon fonctionnement
- **Obligation de maintenir le contact avec le cours**
 - Micros et caméras activés
- L'enregistrement ne se fait qu'avec l'accord de l'intervenant



Seul votre directeur pédagogique est habilité à autoriser le passage de certains cours en distanciel.

Fonctionnement administratif

Vie en communauté

- Ne pas emprunter l'issue de secours en dehors des heures d'ouverture de l'école
- Interdiction de manger dans les salles informatiques
- Ensemble des sites non-fumeurs
- Pas d'attroupement devant l'école ni dans la cour
- Tenue et comportement professionnels
- Trottinettes et vélos à l'extérieur de l'établissement

Autonomie des étudiants

- Boîte e-mail myGES / mySKOLAE
- Impressions (à faire de votre côté si besoin)
- Deadlines (à vous d'en prendre note)
- Utilisation de MyGes / MySkoale (pour trouver un bon nombre d'information)

Planning

Attention aux mises à jour régulières

Si modification de dernier moment (semaine en cours) ➔ vous serez prévenus par e-mail

Les délégués

Délégué, en quoi cela consiste ?

Rôle d'un délégué

- 5 grands RDV à tenir
 - Comité déjeuner
 - Comités pédagogiques (trimestres 1, 2 et 3)
 - Jurys (trimestres 1, 2 et 3)
- Suivi des problématiques (à remonter au DP et à l'ADP au plus vite)
 - des étudiants (entre eux ou à titre individuel),
 - avec un intervenant

Gain à être délégué

- Aide à la vie des étudiants au sein de l'école
- Participation à l'évolution de la filière
- 3 points OPEN par trimestre

Rappel du règlement intérieur

Aucun retard toléré

Si retard avéré :

- Prévenir votre attaché de promotion par téléphone ou e-mail
- Passer à son bureau à votre arrivée
- Aucune tolérance pour le cours de 8h
- Un retard = une absence (1h30 de cours)

Absences en cours

- Vous avez **48h pour signaler** par e-mail et justifier une absence
 - Pour les étudiants en alternance, **seuls les arrêts de travail sont acceptés**
 - Pour les étudiants sans alternance, les certificats médicaux sont acceptés
- Si quelqu'un signe pour vous ou si vous délivrez de faux justificatifs, les sanctions encourues peuvent aller de **l'avertissement à l'exclusion de l'école**
- Toute absence à un contrôle continu ou à un partiel est sanctionnée par un 0/20
 - **Aucun rattrapage n'est possible en dehors de la semaine de rattrapage**

Rappel du règlement intérieur

- **Tenue vestimentaire**
 - Les apprenants doivent adopter une tenue vestimentaire professionnelle dès lors qu'ils participent à une activité en lien avec l'école, que ce soit en cours, lors de conférences ou de visites extérieures.
 - Sont ainsi notamment interdits bonnets, casquettes, capuches, chapeaux, bandeaux, et plus généralement tous types de couvre-chef.
 - C'est pourquoi tous les signes ou tenues religieuses et traditionnelles sont interdits dès lors que les étudiants participent à une activité en lien avec l'école, que ce soit en cours, lors de conférences ou de visites et événements extérieurs.
- **Règles de savoir être**
 - Le respect des formes de **politesse** et le bon usage des mails
 - Les **téléphones** sont obligatoirement éteints lors des cours dès la fin de l'appel
 - Les **réseaux sociaux** sont une sphère publique et non privée
 - **Attitude et vocabulaire** professionnels en toute circonstance
- **Falsification de document**
 - Si quelqu'un signe pour vous, ou si vous délivrez des certificats médicaux falsifiés, cela fait office de faux et usage de faux.
 - Les sanctions encourues peuvent aller de l'avertissement à l'exclusion définitive de l'école.

Bon usage des salles de cours

- Ne pas déplacer les meubles de salles de cours
- Ne pas toucher aux installations techniques pédagogiques (connectiques bureaux professeur)
- Ne pas toucher aux prises électriques utilisées pour la technique dans les salles de cours.
- Ne pas stationner sur les passerelles de secours aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} étages du bâtiment
- Effacer les tableaux après chaque cours et remonter l'écran de projection
- Respecter le travail du ménage qui veille à l'hygiène de l'école

Rappel du code pénal

- Peines DOUBLEES si :
 - Infractions commises en bande organisée
 - Atteintes aux systèmes de l'État, collectivités territoriales ou établissements publics
 - Dommages graves causés au fonctionnement du système
- La **tentative** est punie des mêmes peines que l'infraction consommée
- La **récidive** agrave automatiquement les sanctions
- Des **dommages-intérêts** peuvent s'ajouter aux sanctions pénales
- Certaines infractions peuvent entraîner des **peines complémentaires** (interdiction d'exercer, confiscation de matériel, etc.)

Le réseau de l'école est évidemment surveillé ! Des sanctions internes comme pénales seront prises en cas d'actes ou de tentatives avérées.

| | Article du C.P. | Peine | Amende |
|---|----------------------|-------|-----------|
| Accès frauduleux à un système informatique | Art. 323-1 | 2 ans | 60 000 € |
| Maintien frauduleux dans un système informatique | Art. 323-1 | 2 ans | 60 000 € |
| Altération du fonctionnement d'un système | Art. 323-2 | 3 ans | 100 000 € |
| Introduction frauduleuse de données | Art. 323-3 | 3 ans | 100 000 € |
| Suppression ou modification frauduleuse de données | Art. 323-3 | 3 ans | 100 000 € |
| Détention d'équipements de piratage | Art. 323-3-1 | 2 ans | 60 000 € |
| Fourniture de moyens de piratage | Art. 323-3-1 | 2 ans | 60 000 € |
| Atteinte à un système automatisé de données à caractère personnel | Art. 226-16 à 226-24 | 5 ans | 300 000 € |
| Vol de données personnelles | Art. 226-16 | 5 ans | 300 000 € |
| Escroquerie informatique | Art. 313-1 | 5 ans | 375 000 € |
| Contrefaçon de logiciel | Art. L335-2 CPI | 3 ans | 300 000 € |



Accompagnement pour les Personnes en Situation de Handicap (PSH).

Votre référente handicap est présente pour écouter vos besoins (respect de la confidentialité), vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches pour la mise en place d'aménagements liés à une situation de handicap (ex. : temps majoré aux examens/soutenances, supports de cours adaptés, accessibilité des salles, ...).

i En tant que référente HDME, elle est également votre interlocutrice si vous êtes témoin ou victime de situations de harcèlement ou de discrimination. Elle est là pour vous écouter, vous accompagner et vous orienter.

Johanna Filiol – Référente Handicap, Référente Cellule Accompagnement et Référente HDME (Harcèlement, Diversité, Mixité, Égalité)

jfiliol@esgi.fr

Bureau A05 à Nation



Ouvrir l'école et ses étudiants à de nombreuses activités, en lien avec leurs études, avec le monde professionnel ou avec les activités de loisirs et l'engagement social

- Laboratoires (Hacklab, Labo IA, etc.)
- Conférences
- ESGirls, cuisine, gaming, etc.
- Forum des associations à partir de la rentrée
- **5A : 1 point OPEN T2, 6 points OPEN T3**
- **Laboratoires**
Hacklab, Coding games, etc.
- **Référente**
Johanna Filoli (jfiloli@esgi.fr)

HDME : Handicap, Discrimination, Mixité et Egalité

- **Procédure**

La procédure s'applique à tous les étudiants dès lors qu'ils sont inscrits sur une des écoles des campus du réseau quel que soit le lieu de commission des faits – sur le campus, en stage, à l'occasion des activités associatives et sportives et lors des évènements festifs.

- **Objectifs**

Informier les apprenants des risques encourus en de comportement inapproprié et de permettre à ceux ou celles qui s'en estiment victimes de les signaler dans le cadre d'une procédure confidentielle.

Rappeler que l'établissement permet à tout apprenant de contacter le référent HDME de son campus.



Dispositif SantePsy Etudiant



<https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>

Vos aides en tant qu'étudiant



LE PROGRAMME AMBASSADEURS

Le Programme Ambassadeurs permet aux étudiants de représenter leur école lors des Journée/Soirée Portes Ouvertes, Salons, Portes Ouvertes Digitales, Intervention Lycée, concours...

Votre mission : **informer, renseigner** sur les formations et **partager** votre expérience.

Un Ambassadeur a pour vocation d'incarner et promouvoir les valeurs de son établissement, tout en partageant son expérience pour informer, inspirer et accompagner les futurs étudiants.



| | |
|--|------------|
| Participation à un salon | 3 points |
| Participation à une intervention dans son ancien établissement (lycée, IUT...) | 2.5 points |
| Participation à une JPO | 2 points |
| Participation à un concours | 2 points |
| Participation à un Portes Ouvertes Digitale | 1.5 points |

ADMISSIONS



Pauline Cramaussel

Directrice des Admissions et des Relations Entreprises
pcramaussel@esgi.fr

Admissions



Pauline Cramaussel

Directrice des Admissions et des
Relations Entreprises
pcramaussel@esgi.fr

Quel est le rôle du service des admissions ?

- Gérer votre admission et votre inscription au sein de la formation
- Etablir la relance de documents obligatoires :
 - CVEC
 - documents manquants dans votre dossier
 - diplômes obtenus
- Gestion des frais de scolarité et des liens avec la comptabilité
- Gérer votre réinscription

Tous les diplômes antécédents (BTS, etc.) doivent être transmis, conformément au dossier d'inscription, **avant le 15 novembre**, sous peine d'invalidation de l'inscription

Staff Admissions :

Karina BARATOVA, Tania ALVAREZ, Louisa MASSALOU et Pauline CRAUSSSEL

Contact : admissions@esgi.fr

Admissions

Pauline CRAMAUSSEL

Directrice des Admissions

Karina BARATOVA

Responsable des Admissions

Tania ALVAREZ

Chargée des Admissions

Louisa MASSALOU

Chargée des Admissions

Nawel BOUAOUNI

Chargée des Admissions

Nour OUDMINE

Assistante Administrative

LES RELATIONS ENTREPRISES



Pauline Cramaussel

Directrice des Admissions et des Relations Entreprises
pcramaussel@esgi.fr

Service Relations Entreprises

Droits de l'alternant

STATUT salarié à part entière

Les alternants bénéficient de l'ensemble des dispositions législatives, réglementaires ou conventionnelles applicables aux autres salariés de l'entreprise.

Les horaires de formation sont compris dans l'horaire de travail.

TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail de l'alternant est identique à celui des autres salariés. **La durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine.** S'il est amené à réaliser des heures supplémentaires, les conditions de rémunération de celles-ci sont celles qui sont applicables au personnel de l'entreprise concernée.

DROITS EN ENTREPRISE

L'alternant bénéficie des mêmes droits que les salariés de l'entreprise. Il est soumis à la visite médicale d'embauche obligatoire au plus tard 2 mois qui suivent l'embauche.

Il participe aux élections professionnelles de l'entreprise, s'il remplit les conditions d'électorat et d'éligibilité.

Service Relations Entreprises

Droits de l'alternant

CONGES

L'alternant a droit aux congés payés légaux soit **5 semaines de congés payés par an**. L'employeur a le droit de décider de la période à laquelle l'apprenti peut prendre ses congés. Une alternante peut bénéficier d'un congé maternité selon les règles en vigueur. Un alternant peut aussi bénéficier d'un congé paternité.

Dans le cadre du contrat d'apprentissage :

Pour la préparation de ses épreuves, **l'apprenti a droit à un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables dans le mois qui les précède**. Pour les apprentis de l'enseignement supérieur, il est fractionné pour s'adapter au contrôle continu. Ces jours s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés.

A LA FIN DU CONTRAT D'ALTERNANCE

Si l'alternant poursuit son activité dans l'entreprise à l'issue de son contrat d'apprentissage en signant un contrat de travail, **son ancienneté est reconnue** :

- La période d'essai ne peut être imposée (sauf disposition conventionnelle contraire),
- La durée de l'apprentissage est prise en compte pour le calcul de la rémunération.

Service Relations Entreprises

Devoirs de l'alternant

RÈGLEMENTS INTÉRIEURS

L'alternant doit se conformer aux Règlements intérieurs de l'école et de l'entreprise sous peine d'être sanctionné sous forme **d'avertissements formels, d'exclusion temporaire ou, en cas de manquement grave ou d'absences injustifiées répétées, d'exclusion définitive avec licenciement.**

CODE DU TRAVAIL

Le salarié doit réaliser les missions et activités précisées sur la fiche de poste validée au début du contrat.
En lien permanent avec son école et son tuteur, il communique avec eux sur ses difficultés en formation (niveau des cours, suivi, etc.) **et en entreprise** (adéquation des tâches effectuées avec les missions et la fiche de poste, ect...), **ce afin d'anticiper tout blocage et d'optimiser la réussite de l'alternance.**

OBLIGATION DE PRÉSENCE EN FORMATION

La formation s'organise en alternance selon un rythme qui lui est propre. **Le calendrier de formation** fixant les jours de présence en formation à l'école et en entreprise **est communiqué par le centre de formation avant toute signature du contrat et doit être respecté durant tout le cursus par l'ensemble des parties.**

Le temps passé par l'alternant à suivre les enseignements et activités pédagogiques dispensés par l'organisme de formation ainsi que les temps dédiés aux épreuves, examens, soutenances et tutorat font partie intégrante de son temps de travail. A ce titre, l'entreprise a un droit de regard sur l'assiduité de son salarié en centre de formation. **Un relevé d'absences est transmis à l'employeur.**

Service Relations Entreprises

Devoirs de l'alternant

ABSENCES EN FORMATION

En cas d'absence en formation, l'alternant prévient immédiatement son employeur et justifie de cette absence par un **arrêt de travail** ;

il transmet le CERFA original à son employeur et une copie à l'école.

En cas **d'absence injustifiée**, le centre de formation prévient l'employeur qui peut en conséquence **décompter des jours de congé, réaliser une retenue sur salaire, émettre une autre sanction** (avertissement,blâme), voire en cas d'absences successives et non justifiées, rompre le contrat de travail pour faute lourde.

Service Relations Entreprises

Remboursement des frais de dossier

Faire la demande via votre espace MYGES

Vous pouvez effectuer votre demande de remboursement de 280€ sur les 300€ sur votre espace MyGes dans la partie « Profil > Modifier mes informations personnelles »

Les règles d'éligibilité pour ce remboursement sont les suivantes :

- Avoir payé les frais de dossier complet (ne sont pas concernés les étudiants ayant payé 20€ de frais associatifs)
- Avoir signé un contrat avant la date limite indiquée sur votre Dossier d'inscription et que ce même contrat soit toujours actif au moment de la demande. *

** Si l'étudiant à eu une rupture de contrat. Il ne sera éligible qu'à réception de l'accord de prise en charge d'un second contrat sur la même année scolaire.*

- Le service facturation doit avoir reçu et validé l'accord de prise en charge OPCO.

Service Relations Entreprises

Rupture et accompagnement RE

Si vous changez de tuteur au cours de l'année, merci de prévenir obligatoirement votre CRE et de lui envoyer par e-mail le nom / prénom / fonction / coordonnées de votre nouveau tuteur

VOLONTÉ DE ROMPRE LE CONTRAT

Un alternant n'a pas le droit de démissionner et de prendre seul la décision d'arrêter.

S'il toutefois il souhaite quitter son entreprise,
il doit obligatoirement saisir un **médiateur de justice** en amont.

Avant de parler d'une rupture de contrat à votre employeur :

- Vous devez OBLIGATOIEMENT en parler d'abord à votre CRE.
**C'est lui, et lui seul, qui validera ou non la volonté de rupture
et qui sera en mesure de vous accompagner.**
- Les ruptures ne sont acceptées que pour raisons justifiées et lourdes
et sont **étudiées au cas par cas par le CRE**.
- Attention : si vous demandez une rupture de contrat à votre employeur sans avoir alerté votre CRE, cette dernière risque de ne pas être acceptée.

Notre objectif, ne l'oubliez pas : être à votre écoute et vous accompagner au mieux dans votre évolution professionnelle

Service Relations Entreprises

Evénements et évaluations tuteurs

SUIVI MISSION EN ENTREPRISE

1. Un formulaire d'intégration sera envoyé à J+40 après le démarrage de votre contrat :

- À votre tuteur
- A chacun d'entre vous

L'objectif : pouvoir évaluer votre intégration en entreprise

2. Un afterwork tuteur sera programmé en janvier au sein de l'école

L'objectif : expliquer votre programme de formation à vos tuteurs et leur faire découvrir l'ESGI

3. Un rendez-vous de suivi individuel sera planifié entre votre CRE et votre tuteur

L'objectif : comprendre vos missions et les évolutions possibles pour vous en entreprise

4. Une évaluation sera disponible à partir du mois de Mai sur CAMPUS SKILLS de vos tuteurs.

Cette note est valide pour l'obtention de votre diplôme. Elle comprend à la fois vos compétences techniques acquises en entreprise mais également votre savoir être en entreprise (capacité d'intégration, communication, travail en équipe, etc.)

Service Relations Entreprises

Campus Skills

Plateforme de suivi de votre évolution en entreprise.

Vous êtes également acteur de cette plateforme et vous devez :

- Mettre en ligne votre CV
- Remplir votre auto-évaluation
- Sensibiliser votre tuteur

Et vous pouvez :

- Consulter les rendez-vous de suivi entre votre CRE et votre tuteur
- Consulter l'évaluation de votre tuteur
- Consulter votre fiche de poste

Service Relations Entreprises

Nos nouveaux partenaires



X



BNP PARIBAS

claranet[®]

france•tv



Google

THALES



acensi



arrow



MOBILIZE
FINANCIAL SERVICES

SOCIETE
GENERALE

crédit agricole



Service Relations Entreprises

Les évènements entreprises – école

— Les Hackatons

- Participation aux Lab et/ou aux associations de l'ESGI

— Les conférences

— Les visites entreprises

— Les meet up

— Les workshop

— Soirées rencontres étudiants

— Les live Twitch

— Participation aux différents jurys

Votre HackLab





Bonne année à toutes et à tous
